

TOUTENS

Bulletin Communal



Édition 2017

Un village au cœur du Lauragais...



Le mot du maire



Chères Toutensoises, chers Toutensois,

Avec toute l'équipe municipale, nous vous présentons nos vœux les plus sincères ... Alors que s'ouvre 2018, nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année de joie, de santé et de réussites dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Vous devez savoir que derrière le phénomène de métropolisation et plus largement d'intercommunalité, il y a la volonté déguisée de nos élites gouvernementales de sacrifier nos communes. En réalité, le gouvernement nous dépasse de nos responsabilités locales.

Le chiffre des 36 000 communes est souvent présenté par les tenants de la pensée unique comme un frein à notre développement alors qu'au contraire, pour moi, il s'agit d'une chance formidable pour notre pays.

C'est en faisant confiance aux communes et aux territoires et à leur capacité d'innovation que nous pourrons reconstruire la France. Il faut libérer les énergies locales au lieu de les brider. Nos communes ne sont pas des simples points sur une carte mais un milieu où foisonnent femmes, hommes, idées et projets, qu'il convient au contraire d'accompagner et d'encourager.

Mais maintenant nous entrons dans une nouvelle dimension. Les finances publiques étant de plus en plus contraintes, nous devons attendre les nouvelles décisions de l'état en matière de fiscalité pour l'ensemble de nos petites communes suite à la suppression de la taxe d'habitation

Néanmoins avec un budget maîtrisé et contraint, la réalisation des travaux de l'église devrait démarrer cette année, en espérant les subventions du Conseil Départemental aux alentours de Juin-Septembre 2018.

Pour la voirie, l'ensemble des travaux du pool routier se fera après le gros rush des constructions, soit vers le mois de septembre 2018. En attendant les services de la voirie ont été contactés pour palier au désagrément des riverains.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel je vous réitère tous nos vœux pour 2018 et vous souhaite une année la plus apaisée possible.

Denis Magré

Au sommaire

- Délibérations du Conseil Municipal en 2017
- Rentrée scolaire 2017/2018
- Déchèterie
- Toutens revisité par nos peintres...
- Vie associative
- Toutens Pratique
- Démarches administratives
- Permanences à Cœur Lauragais
- Calendrier vacances scolaires zone C

Les délibérations du Conseil Municipal



Vous trouverez ici l'essentiel des décisions prises en Conseil Municipal. Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

D.2017.01.01	Désignation du délégué au Conseil Communautaire Terres du Lauragais
D.2017.02.02	Désignation du Président et de la Vice-présidente de l'Entente Intercommunale pour la Gestion de l'Ecole de Tarabel
D.2017.01.03	Délégués Tarabel
D.2017.02.03	Tarif cantine de l'Entente Intercommunale de l'Ecole de Tarabel
D.2017.02.04	Tarif garderie de l'Entente Intercommunale de l'Ecole de Tarabel
D.2017.02.05	Première participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Tarabel
D.2017.03.07	Modification statuts SIEMN 31
D.2017.03.08	Modification statuts SDEHG
D.2017.04.09	Suppression CCAS
D.2017.04.10	Taux 2017
D.2017.04.11	Participation ESIT
D.2017.06.14	Tarabel Ecole
D.2017.07.18 à 21	ESIT Pref
D.2017.07.22	Commission impôts
D.2017.23	Sitpa
D.2017.07.23	Convention transports des personnes âgées
D.2017.11.24	Approbation rapport CLECT
D.2017.11.25	Prise de compétence Eau
D.2017.11.26	Choix rythmes scolaires rentrée 2018
D.2017.11.27	ESIT – Recrutement d'un agent
D.2017.11.28	Indemnité Conseil Percepteur
D.2017.12.29	Menuiseries : choix entreprise
D.2017.12.30	Transfert en pleine propriété de la zone d'activité « Hers Sud » de Villefranche de Lauragais à la CC Terres du Lauragais.
D.2017.12.31	Création du service commun d'organisme par la CC Terres du Lauragais, validation convention
D.2017.12.32	Taxe d'aménagement
D.2017.12.33	TAP 2017-2018

Rentrée scolaire 2017-2018



L'ESIT

Suite à la dissolution du syndicat gérant le regroupement pédagogique intercommunal (SIVUSEM) en janvier 2017, de nouvelles conventions ont été convenues entre les 6 communes autour de l'ESIT :

Entente Scolaire Intercommunale de Tarabel. Les décisions sont prises en conseil de l'ESIT, et les charges sont toujours réparties entre les communes en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du nombre d'habitants de chaque commune.

Les effectifs

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves, une classe supplémentaire a été prévue dès le premier trimestre 2017, et confirmée par l'Inspection Académique de la Haute-Garonne avant la fin de l'année scolaire 2016-2017.



Malgré l'agrandissement de l'école réalisée pour la rentrée 2016 avec une classe supplémentaire en élémentaire et une autre en maternelle, il manquait encore un espace de classe pour accueillir cette création. Le conseil de l'ESIT a donc dû prendre la décision d'installer un algeco dans la cour de l'école.



A cette rentrée de septembre 2017, les effectifs sont montés à 77 élèves en maternelle, et 139 en élémentaire, soit 216 élèves sur le groupe scolaire, répartis sur 3 classes en maternelle et 6 en élémentaire.

Les rythmes scolaires

A la demande des enseignants du groupe scolaire, une discussion a été entamée concernant une éventuelle modification de l'organisation du temps scolaire au sein du conseil de l'ESIT.

En parallèle, les délégués de parents d'élèves ont fait un sondage très complet auprès de l'ensemble des parents de l'école maternelle et de l'école élémentaire, suivi d'un compte-rendu très détaillé qui laisse paraître :

- une participation de 78,6% des familles (32 familles sur 35 inscrits sur la commune de Toutens)
- un vote contre le passage à la semaine de 4 jours pour 66% des familles participantes.

Devant ces réponses des familles de Toutens, le Conseil municipal s'est positionné pour un maintien de la semaine de 4 jours et demi.

Un Conseil d'école extraordinaire s'est réuni le 27 novembre 2017 et a voté majoritairement pour un maintien du fonctionnement actuel. Par conséquent, les enfants continueront à la rentrée de septembre 2018 à avoir école le mercredi matin.

Cécile Maupoint
1^{ère} adjointe au Maire

Déchèterie



Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques temps, je m'aperçois que plusieurs de nos concitoyens déposent des encombrants auprès des poubelles de la commune. Dans l'intérêt de tous il est fortement conseillé de vous rendre à la déchèterie de Caraman pour le dépôt des divers objets ne pouvant être collectés par le ramassage des ordures ménagères. Aussi, voici les horaires d'ouverture de cette déchèterie. Ainsi qu'un texte concernant les risques encourus en cas de dépôts de déchets sauvages constatés.

Horaire d'ouverture déchèterie de Caraman :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Route de Cambiac - 31460 CARAMAN - Tél : 05.61.81.43.79

L'article L. 330-2 du code de la route énumère les destinataires potentiels des informations contenues par le fichier d'immatriculation des véhicules. Le 3° de cet article permet aux officiers de police judiciaire d'être destinataires de ces informations, dans l'exercice des missions définies à l'article 14 du code de procédure pénale, c'est-à-dire la constatation des infractions à la loi pénale. Le dépôt de gravats et d'objets divers peut s'assimiler à de l'abandon de déchets au sens de l'article L. 541-3 du code de l'environnement et, à ce titre, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende aux termes de l'article L. 541-46 du même code. Le maire, en tant qu'officier de police judiciaire, est donc fondé à se voir communiquer les informations du fichier d'immatriculation des véhicules en ce que celles-ci sont indispensables à la constatation de l'infraction d'abandon de déchets.

Que risquez-vous si vous êtes identifiés ? Une amende forfaitaire de : 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours, 180 € au-delà de ce délai. À savoir : si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule (site officiel de l'administration française) : <https://www.service-public.fr/>

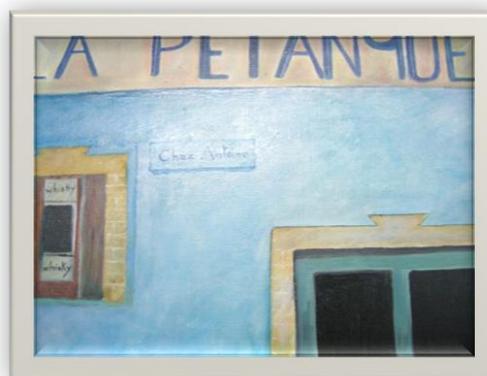
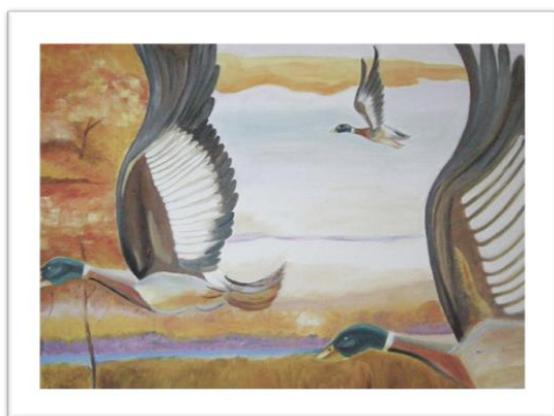
**Denis Magré
Maire**



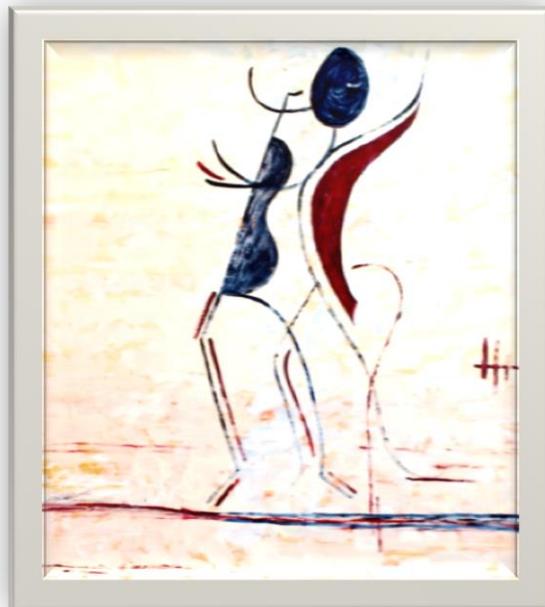
Toutens revisité par nos peintres



Vues des Pyrénées par Chantal et Geneviève



Chasse et pétanque par Chantal et Geneviève



Toutens en fête par Geneviève



Le Moulin du Pistouillé par Alain

Vie associative



Comité des fêtes :

Toutens en fête - Juillet 2017

Les festivités ont commencé le mercredi par le concours de belote, 70 équipes se sont engagées, deux équipes de Toutens finissent aux premières places : Christian et Bernard ainsi que Jean Marc et Thomas.

Jeudi : une très bonne affluence au loto.

Vendredi : nuit de la pétanque avec 60 équipes engagées. Elles finiront tard dans la nuit.

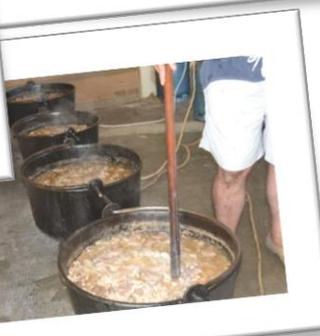
Samedi : traditionnelle magrétade avec Pip et Denis aux fourneaux, cette soirée passée dans la bonne humeur avec plus de 420 convives et 40 personnes au service.

Le bal qui a suivi, animé par le groupe « **Making Off** » et ses danseuses, a remporté un vif succès.

Dimanche : très belle messe chantée suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts, puis l'apéritif offert par la Mairie. L'après-midi : jeux pour les enfants avec le palais des jeux en bois. À 19 heures, pour la première fois, apéritif, bandas, tapas connurent un grand succès avec pas moins de 300 plateaux conçus. Bandas et orchestre assurant l'ambiance jusqu'au feu d'artifice avec une foule record. Le groupe « **Élixir** » finit de mettre le feu dans le village très tard dans la nuit.

Lundi : concours de pétanque avec 40 équipes engagées. À 20 heures, mounjetade préparée par Élise, Yvonne, Fernande, Pierrette, et Yves pour 250 convives. Le bal avec « **Ultra Night** » fut suivi par une foule considérable. Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces jours de festivité.

Le Président
Christian Sansus
06 31 34 53 93



Toutens Pétanque Club :

En fin d'année dernière, à l'occasion de l'assemblée générale, le bureau du club s'est enrichi d'un nouveau vice-président et d'un nouveau secrétaire adjoint, c'est donc avec une équipe renforcée que nous débutons la saison 2018.

Les dates à retenir :

- **Le premier vendredi du mois à 21h00 :**
 - concours à la mêlée, en 3 parties.
- **Les vendredis suivants, toujours à 21h00 :**
 - concours en équipes formées, en 4 parties.
- **Le dernier vendredi du mois, à partir de 19h00 :**
 - apéritif et grillades suivis d'un concours mixte en trois parties :
 - 1 homme et 1 femme, ou bien
 - 1 adulte et 1 enfant de moins de 18 ans.

Au cours de la saison, d'autres manifestations sont prévues. Pour vous en informer, nous vous contacterons afin de recueillir votre mail ou numéro de téléphone pour éviter une distribution de papier fastidieuse et nocive pour l'environnement.

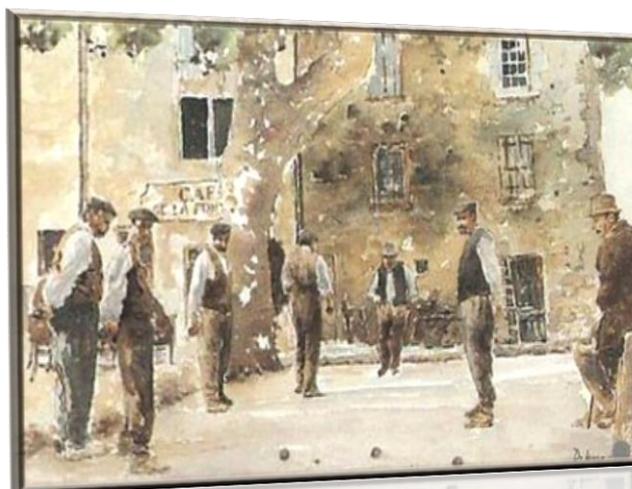
Pour toute information ou demande de licence, vous pouvez me contacter :

- **par téléphone au 06.82.36.65.72., ou bien**
- **par mail à toutens.petanque.club@gmail.com**

Cette année, pour les jeunes nés en 2003, ou après, la licence sera gratuite.

Tout le bureau du club de pétanque se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2018, la santé, le bonheur et la réussite dans vos projets.

**Le Président
Christian Caminade**



ACCA de Chasse : par Bernard Guile



Année mitigée pour les chasseurs, avec, pourtant un début de saison prometteur, un milieu très décevant, une fin en point d'interrogation.

A l'ouverture, quelques cailles sont venues peupler nos plaines, certains de nos sociétaires ont réalisé de beaux tableaux.

Nous maintenons des faisans sur le territoire grâce aux lâchers.

Malgré les plans de chasse successifs, prélèvement limité à 2 lièvres par chasseur et pour la saison, la population de lièvres est en nette régression.

Comme les années précédentes aucun perdreau n'est venu

garnir nos carniers.

Quelques sangliers traversent nos campagnes. En organisant des battues, nous en avons prélevés plusieurs.

Avec la venue du froid nous espérons voir arriver les bécasses !!!

L'association sera heureuse d'accueillir de nouveaux adhérents et vous souhaite le meilleur pour cette année 2018.

Le Président
Pascal MERIC
06 22 51 13 75

La Belote Toutensoise :

En ce début d'année tout le bureau du club de belote se joint à moi pour souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2018.



Depuis la mi-novembre, tous les vendredis soirs à 21h00 à la salle des fêtes, nous organisons un concours de belote. De nombreux toutensois et toutensoises y participent, ainsi que des habitants des communes alentour.

Je tiens à dire, notamment aux nouveaux arrivants, que nos portes sont ouvertes à tout ceux qui souhaitent passer un moment convivial.

Les concours auront lieu jusqu'au vendredi 27 avril 2018. Tous les participants recevront un lot à la fin des quatre parties, quel que soit leur classement.

Pour clôturer la saison, un repas sera organisé le samedi 28 avril 2018 au soir.

Le Président
Philippe Ragne
06 20 74 41 07

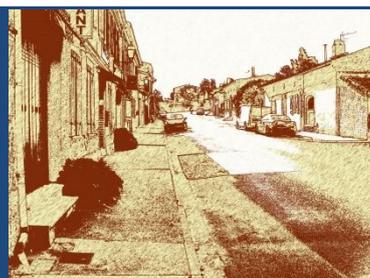
Gym Toutensoise :

Le bureau de la Gym vous présente ses meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2018.

L'activité de l'association est en parenthèse pour cette saison, mais reprendra dès septembre 2018 !

La Présidente
Sandrine GOUAZE
06 20 56 07 60

Toutens Pratique



Mairie

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30 – 12h

Vendredi : 14h – 17h30

Permanence du Maire :

Semaines impaires, le Vendredi 14h - 17h30

Site internet de Toutens

Un site internet va bientôt voir le jour, avant la fin du 1^{er} semestre 2018 ; vous y trouverez toutes les informations et liens nécessaires à vos démarches administratives, et bien d'autres rubriques. Il sera amené à évoluer dans le temps et nous vous invitons à adresser à la Mairie vos remarques ou suggestions ; toutes les bonnes idées seront les bienvenues !

Ramassage des encombrants métaux ferreux

Une fois dans l'année, date communiquée par une information dans les boîtes aux lettres.

Nuisances sonores

Rappel de la réglementation :

Les travaux de jardinage, bricolage etc., à l'aide d'outils susceptibles d'occasionner une gêne au voisinage, peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Prêt de la salle des fêtes

Conditions de réservation :

Résidents : 31 €

- Extérieurs : 300 €

- Caution : 500 €

Assurance obligatoire.

Coin lecture

En 2018 la permanence à la Maison des associations, continuera de vous accueillir une fois par mois, le 1^{er} samedi matin du mois de 11h à 12h.

Envie de Pizza

Un camion « PIZZA » passe une fois par semaine dans le village, tous les jeudis soirs à 18h à côté de la salle des fêtes...

Démarches administratives



Quelques informations utiles pour vous aider dans vos démarches

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- ✓ 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mmx 45 mm)
 - ✓ Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou à la suite d'une perte ou d'un vol (- de 3 mois)
 - ✓ Ancienne carte d'identité s'il y a lieu
 - ✓ Un justificatif récent de domicile à vos noms et prénoms (facture EDF, téléphone ou Impôt) (- de 3 mois)
 - ✓ Justificatif de nationalité française s'il y a lieu
- Les demandes de CNI se font à la Mairie de Villefranche-de-Lauragais.

Attention : si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, la procédure de demande sera différente et payante (25 € en timbre fiscal)

PASSEPORT

Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique, et devra être déposée dans les mairies équipées de dispositifs spécifiques : Villefranche-de-Lauragais, Montgiscard, Castanet-Tolosan.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Les demandes se font par internet sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes nouvel habitant de la commune ou si vous venez d'avoir 18 ans, vous devez vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

MAIRIE	05 61 83 30 40
PORTABLE MAIRIE (EN CAS D'URGENCE)	06 40 95 02 03
PERCEPTION CARAMAN	05 61 83 10 64
LA POSTE CARAMAN	05 62 18 82 70
GENDARMERIE CARAMAN	05 62 18 70 10
DDT VILLEFRANCHE	05 62 71 75 00
CC Terre de Lauragais	05 61 80 87 96

Numéros d'urgence

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
SOS MÉDECINS	05 61 33 00 00
URGENCES MÉDECINS	08 05 85 31 31
URGENCES PÉDIATRIQUES (PURPAN)	05 61 77 22 33
URGENCES DEPUIS UN PORTABLE	112
ENFANCE EN DANGER	119
SOS VIOLENCES CONJUGALES	3919
PHARMACIE DE GARDE	3237
CENTRE ANTI-POISON TOULOUSE	05 61 77 74 47
VÉTÉRINAIRE VILLEFRANCHE	05 61 81 64 01

Les permanences Terres du Lauragais



Permanences de la CAF

Tous les 15 jours

Le mercredi de 14h00 à 16h30

Sur rendez-vous au 06 18 01 26 88

Un point numérique CAF est accessible à la Mairie de Caraman, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour toutes les questions purement administratives, vous devez vous rendre à :

Saint-Orens : les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 16h30

Adresse : 7 boulevard du Libre Échange

Revel : le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Adresse : CCAS Boulevard Jean Jaurès

Villefranche du Lauragais : le vendredi de 14h à 17h

Adresse : CPAM avenue de Fontasse



Permanences de la M.S.A.

Tous les mardis

Contact : 05 61 10 39 20 – 06 30 75 16 59

Mardi matin : sans rendez-vous

Mardi après-midi : sur rendez-vous

Permanences d'avocats

En consultation gratuite

Le 1^{er} jeudi de chaque MOIS IMPAIR

Sur rendez-vous au 05 62 18 42 80

Permanences du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Le 1^{er} jeudi de chaque MOIS PAIR

Sur rendez-vous au 05 62 18 42 80

Espace Info Energie

Mis en place par le Conseil Départemental, les Espaces Info Énergie assurent un service gratuit, objectif et indépendant.

Le/la conseiller(e) de l'Espace Info Énergie renseigne les particuliers en amont du projet sur les solutions techniques et financières possibles pour optimiser la rénovation énergétique de leur habitat (aides financières, orientation sur les choix d'isolant et de chauffage, énergie renouvelable, ...).

Les mercredis de 9h30 à 12h

Renseignements sur rendez-vous au
05 34 33 48 02 ou infoenergie@cd31.fr

Autres permanences proposées dans le Pays Lauragais :

Revel : les mercredis de 14h à 16h30

Maison Commune Emploi Formation – 12 av. Castelnaudary

Nailloux : les jeudis de 14h à 16h30

CoLaurSud – Chemin du Gril

Villefranche du Lauragais : les vendredis de 9h30 à 12h

Mairie – Place Gambetta

Montferrand : les 1ers vendredis du mois de 13h30 à 16h30

PETR – 3 Chemin Obélisque

Communauté de Communes des Terres du Lauragais

<http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/index.html>

Par arrêté du 12 décembre 2016, le Préfet de la Haute Garonne a prononcé la fusion des Communautés de Communes :

- Cap Lauragais - Cœur Lauragais - CoLaurSud

et a créé, à compter du 1er janvier 2017, une communauté de communes dénommée **TERRES DU LAURAGAIS**, dont le **siège social est à Villefranche de Lauragais**. La nouvelle communauté est représentée par M. Portet Christian, Maire de Calmont.

Elle se compose de 58 communes.

Son chemin choisi se veut : un dialogue citoyen.

- Un partenariat avec chaque commune.
- Un aménagement participatif.

C'est un désir profond de bâtir et de vivre ensemble pour rechercher, efficacité, cohérence et bénéfice au profit de tous les Hauts Garonnais.

Accueil : 22 chemin de la Camave - BP 80029 - 31290 Villefranche-de-Lauragais

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h30 de 15h00 à 17h00

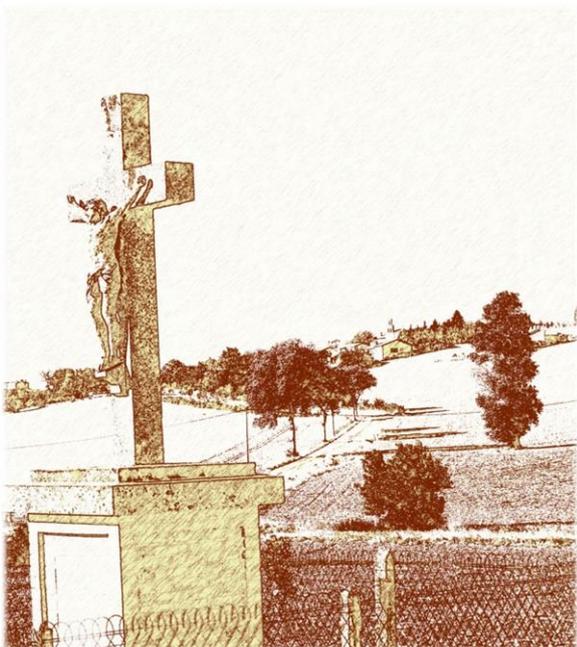
Un seul numéro 05 61 81 19 14 pour contacter :

- RDV avec les élus
- Administration
- Portage de repas
- SPANC (documents téléchargeables sur le site*)
- Petite enfance (documents téléchargeables sur le site*)
- RDV avocats et mandataire judiciaire
- Urbanisme (documents téléchargeables sur le site*)



Calendrier Vacances scolaires 2017-2018 zone C

zone C	
Rentrée scolaire 2017	Jour de la reprise le lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint 2017	A la fin des cours du samedi 21 octobre 2017 Jour de la reprise le lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël 2017	A la fin des cours du samedi 23 décembre 2017 Jour de la reprise le lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver 2018 vacances de février 2018	A la fin des cours du samedi 17 février 2018 Jour de la reprise le lundi 5 mars 2018
Vacances de printemps 2018 vacances de Pâques 2018	A la fin des cours du samedi 14 avril 2018 Jour de la reprise le lundi 30 avril 2018
Pont de l'Ascension 2018	Il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension en 2018
Grandes vacances 2018	A la fin des cours du samedi 7 juillet 2018



« Il faut un village pour faire grandir un enfant »
(proverbe Jamaïcain)

« S'enfuir dans un village pour en faire le centre
du monde » (Jules Renard)

« La première charité d'un village c'est sa
fontaine » (Bernard Pivot)

« Si vous voulez être connu sans connaître, vivez
dans un village, si vous voulez connaître sans être
connu, vivez à la ville » (Philippe Geluck)



« Vent d'autan s'en va
voir son père malade et
revient en pleurant »
(dicton météo)

Rédaction de cette édition :

- Geneviève Horseau
 - Sophie Serra
- Conseillères municipales de Toutens